

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du lundi 14 novembre 2022

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles – Mme BIGAY Laurie – M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme CHAMBON Nadège - Mme Anne-Catherine JACQUESSON (7 présents).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme BIGAY Laurie

La séance est ouverte à 18h 10

→ **DELIBERATION N°1 : Projet de camping à la ferme:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que le village de Saint-Clément est principalement agricole. Monsieur Baudin, agriculteur, envisage de faire un camping à la ferme sur son terrain. Il a déposé des déclarations préalables en juin 2021 puis en avril 2022 qui ont été refusées.

La création d'une auberge communale (comprenant 2 chambres et un gîte de groupe) puis de l'École du Vent il y a une quinzaine d'années ont permis une ouverture au tourisme avec des perspectives économiques.

Aujourd'hui, - La réouverture(après six ans de fermeture) du restaurant sans hébergement représentant un gros investissement

- Une nouvelle muséographie de l'École du Vent

- Le développement d'activité de plain air (randonnée pédestre, cyclotourisme, parapente)

s'inscrivent dans notre volonté de poursuivre cette démarche avec des perspectives économiques : soutien à l'agriculture locale par la possibilité de vente de produits au restaurant, de vente directe à la ferme ou création d'hébergement.

Nous constatons un manque de lieux d'accueil (gîte groupe 6 places et 2 chambres d'hôtes) pour faire face à la demande croissante, notamment de la part de randonneurs pédestre, cycliste ou équestre. Le Conseil Municipal souhaite favoriser les initiatives privées permettant le développement de toute forme d'hébergement consolidant l'activité économique locale. De plus la fréquentation des campings a augmenté cette année en Ardèche.

Le projet de Monsieur Baudin d'un camping à la ferme participe à cette dynamique de développement de l'offre d'hébergement.

Cela permet un accueil proche de la nature et peu coûteux, ayant toujours ses adeptes, alors que ce type d'offre se raréfie.

De plus le projet de Monsieur Baudin ne coûte rien à la collectivité.

Le Conseil Municipal délibère et se déclare favorable à ce projet d'éco-tourisme durable

Pour : 6 contre : 0 abstention : 1

→ **DELIBERATION N°2 : Vente de terrain communaux à des administrés:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Maurin Meunier souhaitent acheter des parcelles appartenant à la mairie au milieu de leur propriété. Il s'agit des parcelles :

Z 0140 et Z 0141 pour une surface de 1 341 m²

Par courrier du 13 novembre 2022, Monsieur et Madame Meunier font une proposition d'achat de 1 000 euros ainsi que la prise en charge des frais de notaire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition d'achat
- Demande au maire de signer l'acte de vente de ces parcelles Z 0140 et Z 0141

Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3 Vente petit chasse-neige**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que le petit chasse-neige n'est plus utilisé pour le déneigement. Il avait été proposé de le vendre afin de limiter les frais de garage, d'entretien et d'assurance le concernant.

Il a été mis en vente depuis plusieurs mois sans succès. Un acheteur s'est déclaré intéressé et propose la somme de 1 250 euros

Le maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au prix de vente proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à mettre en vente ce chasse-neige
- Accepte la proposition de l'acheteur à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros) net.
- Autorise le maire à vendre ce chasse-neige

Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4 Convention de répartition des charges chaufferie auberge/ salles pédagogique de l'Ecole du vent**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que la Communauté de communes Val'Eyrieux et la commune ont un bâtiment en co-propriété auberge au rez de chaussée et salles pédagogiques de l'École du vent à l'étage. La chaufferie biomasse est commune et doit faire l'objet d'une convention de gestion de répartition des charges

L'ensemble des installations a été financé à 50 /50 par la communauté de communes et la commune. Il est convenu par les parties que la communauté de communes assure l'ensemble de la maintenance et la gestion de l'approvisionnement en combustible.

Les charges de fonctionnement comprennent :

- L'approvisionnement en combustible (biomasse)
- Les contrôles périodiques et maintenance

L'approvisionnement en combustible sera réparti au prorata des consommations énergétiques relevés au niveau des compteurs d'énergie.

Concernant les charges de maintenance et contrôle périodique, elles sont réparties 50/50

En fin d'année, la communauté de communes préparera un décompte des charges (livraison et entretien) et le transmettra à la commune. La Communauté de communes émettra un titre de recettes.

Le Conseil Municipal après délibération

- approuve la mutualisation de la gestion de la chaufferie
- Accepte le principe de répartition des charges de fonctionnement et d'entretien
- Demande au maire de signer la convention de répartition des dépenses liées à la chaufferie avec la Communauté de communes Val'Eyrieux

Pour : 5 contre : 0 Abstention : 2

Informations diverses

Le Conseil Municipal devait délibérer sur la répartition des charges de la chaufferie de l'auberge et la signature d'une convention. Le conseil souhaite revoir cette convention et la possibilité d'une facturation des charges de chauffage et d'entretien directement au gérant de l'auberge.

Il est évoqué la taille des emplacements de tombe des concessions au cimetière. Il a été délibéré au 1er avril 2022 un tarif d'emplacement individuel de tombe pour 2 m², or la standardisation des emplacements est de 2,45 m². Le Conseil se laisse un temps de réflexion dans mesure où les tarifs ont été changés cette année.

La commune va candidater pour le label "Village en poésie " qui est ouvert à toutes les communes et gratuit.

Une nouvelle édition du Clémentou est en préparation.

Le Maire et ses adjoints ont contacté le Syndicat d'Énergie de l'Ardèche pour étudier la régulation de l'éclairage public comme cela se fait dans d'autres communes à des fins d'économie d'énergie.

Il est évoqué le renouvellement du bail du restaurant la Table d'Éole ainsi que la révision du loyer. Cela fera l'objet de délibération au prochain conseil Municipal

Le Conseil Municipal réfléchit à l'usage des bâtiments inoccupés dans notre village et à leur future vocation. Une réflexion est engagée quant à une chaufferie commune.

Dans un souci d'économie, un groupe de conseillers va faire le chantier d'isolation des combles des appartements communaux de l'ancienne mairie.

Une lettre aux habitants va être envoyée concernant les modalités du déneigement cette saison hivernale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40